



SAVVI

**Service d'Accompagnement
des Victimes de Violences
Intrafamiliales**



POUR QUI ?

- Les personnes victimes de violences physiques et/ou psychologiques
 - Les personnes victimes de menaces mettant en péril leur intégrité physique pour qui l'auteur des violences est un membre ou ex-membre de la famille.
- C'est aussi la prise en compte des effets indirects de la violence conjugale sur les enfants et un travail de la relation parent/enfant dans ce contexte.

POURQUOI ?

Assurer :

- Un accueil, une écoute au cours d'entretiens individuels, confidentiels (exploration de la situation globale, identification des besoins et des priorités)
- Un accompagnement sur mesure dans les différentes démarches (hébergement, avocat, service social...)
- Un soutien en groupe de paroles animé par une psychologue et une intervenante sociale.

DANS QUEL BUT ?

- Accompagner dans la prise de conscience et la reconstruction.
- Susciter une autre possibilité relationnelle pour que la personne ne se sente plus seule.



COLMAR

4 rue de la 5^e Division Blindée
03 89 41 58 17

association@asfmr68.fr

www.facebook.com/asfmr68

www.asfmr68.org



Conseil Général



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



DÉLÉGATION RÉGIONALE
AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ

